Mise en ligne le 3 juillet 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté municipal n° ST-2026-064
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
27 rue de Verdun - 60150 THOUROTTE

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
- **Vu** le code de la route, notamment ses articles R325-47, R.411-8 et R.417-10 ;
- **Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;
- Vu la demande présentée par , **domicilié 27 rue de Verdun** à Thourotte, sollicitant l'autorisation de barrer temporairement la rue de Verdun afin de permettre la livraison de béton par camion-toupie équipé d'une pompe ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux ;
- **Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et réguler la circulation et le stationnement sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article N°1 : Objet

est autorisé à **occuper temporairement le domaine public** dans le cadre d'une **livraison de béton par camion-toupie avec pompe** au droit de sa propriété située au **27 rue de Verdun** à Thourotte.

Article N°2 : Circulation et stationnement

Le **lundi 6 juillet 2026**, de **7 h 00 à 10 h 00**, **la circulation sera temporairement interrompue rue de Verdun** afin de permettre la livraison de béton.
Le **stationnement sera interdit** au droit du chantier pendant toute la durée de l'intervention.
Un accès devra être rétabli dans les meilleurs délais dès la fin des opérations. Les services de secours devront pouvoir intervenir en cas de nécessité.

Article N°3 : Signalisation et sécurisation

La Ville de Thourotte mettra à disposition de les barrières nécessaires à la fermeture temporaire de la rue.
assurera lui-même la mise en place, le maintien et le retrait de ces barrières permettant d'informer les usagers de la fermeture temporaire de la voie.
Il veillera à maintenir les dispositifs en parfait état pendant toute la durée de l'intervention.

Article N°4: Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article N°5: Publicité et information

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les riverains et usagers seront informés par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site internet de la commune.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 02/07/2026

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

Informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.